

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS

ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Elèves entrants en classe de 2^{nde} Professionnelle et première année de CAP

Mesdames et Messieurs,

Veuillez trouver ci-après le planning des inscriptions pour le lycée des Métiers de l'Automobile Paul LACAVE, pour la rentrée scolaire 2025/2026, ainsi que la liste des pièces obligatoires, à fournir. Les documents à remplir sont accessibles sur le site du lycée.

<https://paullacave.lyc.ac-guadeloupe.fr/>

Le lycée ne fait pas de photocopie. Tout dossier incomplet sera refusé.

DATES	HORAIRES	CLASSES CONCERNEES
Lundi 30 juin 2025	8h00-12h00	1 CAP maintenance des véhicules (1 CAP MV)
	13h30-15h30	1 CAP peinture automobile (1 CAP PA) 1 CAP maintenance des matériels (1 CAP MM)
Mardi 01 juillet 2025	8h00-12h00	2nde Métiers de la relation clientèle
	13h30-15h30	2nde Métiers de la gestion administrative, du transport et la logistique
Mercredi 2 juillet 2025	8h00-12h00	2nde Carrosserie
		2nde Métiers du numérique et des transitions énergétiques
Jeudi 3 juillet 2025	8h00-12h00	Maintenance des matériels et des Véhicules
	13h30-15h30	

☐ **La notification d'affectation au Lycée Paul Lacavé**

☐ La fiche administrative renseignée et à jour (avec la précision relative au droit à l'examen automatique de l'attribution de la bourse)

☐ Les 2 fiches d'urgence renseignées

☐ La fiche de gestion renseignée

☐ Les photocopies du Livret de famille (où figurent les parents et l'élèves)

☐ 3 photos d'identité récentes

☐ 2 enveloppes timbrées à fenêtre

☐ Une rame de papier blanc A4 (double A).

☐ Un RIB au nom du représentant légal financier

☐ Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité valide

☐ Une photocopie de l'attestation de recensement (à faire en Mairie pour les élèves de 16 ans) ou de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

☐ L'attestation d'assurance scolaire 2025/2026

☐ Une photocopie L'avis d'imposition ou de non-imposition 2024 (pour les élèves boursiers)

☐ La photocopie d'un justificatif de domicile (Facture EDF, Eau, ...)

☐ Tout document justifiant d'un changement de situation dans la responsabilité légale.

En outre, Il vous sera demandé :

La cotisation annuelle volontaire à la « Maison des lycéens » : 10 euros

L'inscription annuelle volontaire à l'association sportive du collège : 10 euros

Le Proviseur

E. BOISDUR